



PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'Environnement

Tél. : 47.60.47.17 - SS/CF

Affaire suivie par [REDACTED]

LE PREFET DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

A

Monsieur l'INGENIEUR  
Chef de la Subdivision  
de TOURS  
D.R.I.R.E.  
Z.I. Bois de Plante  
Rue Amélia Earhart  
37700 LA VILLE AUX DAMES

Tours, le 02 SEP. 1992

O B J E T : Pollution du Cher par les fonderies WAELES à BLERE.

Je vous serais obligé de bien vouloir me préciser, d'une part si tous les travaux prescrits par mon arrêté de mise en demeure du 3 mars 1992 ont été réalisés par l'exploitant des fonderies WAELES, d'autre part si vous estimez désormais satisfaisant les résultats des mesures prévues par son article 6.

→ [REDACTED]

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général.



[REDACTED]

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité

